Pôle universitaire régional de Guadeloupe	Procès-verbal Comité social d'administration spécial du 28 avril 2026 à la salle du conseil de l'UFR SJE

NOMS / PRENOMS	PRESENCE
Représentants FSU	
AUBATIN Paule	Présente
BAGGHI Jean-Marc	Présent
SEVENO Caroline	Présente
TASSIUS Denise	Excusée
Représentants SPEG	
BOUDHAU Marlène	Excusée
COQUIN-BOUSSISSI Rachida	Présente
REMI Céline	Excusée
Représentants UNSA Education	
CARENE Betty	Présente
LAMARRE Constant	Présent
MARTIAL Sabine	Suppléante Hélène LUTBERT

Direction du pôle Guadeloupe	
JEAN-ALEXIS Célia (Vice-présidente du pôle Guadeloupe)	Présente
D'ARBAUD Keïla (responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGS adjointe de l'UA)	Présente

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ouvre la séance à 8h41.
La secrétaire de séance est Madame D'arbaud et la secrétaire adjointe de séance est Madame Seveno.

	Membres
Présents	6
Représentés	1
Absents	3
Total	**10**

L'ordre du jour est établi comme suit :

A- Approbation du procès-verbal du CSAS du 16 janvier 2026

B- Affaires institutionnelles

1. Rapport annuel d'activité 2025 du pôle Guadeloupe
2. Statuts IUT
3. Horaires modifiés d'ouverture du pôle Guadeloupe
4. Calendrier congés étudiants IUT 2026/2027

C- Affaires juridiques

Système de vidéo protection du campus de Fouillole

D- Questions diverses

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe introduit la réunion du comité par des propos liminaires. Elle présente l'ordre du jour et demande aux membres du CSAS s'il y a des questions diverses. Il n'y en a pas.

A. Approbation du procès-verbal du CSAS du 16 janvier 2026

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial s'il y a des questions ou des remarques sur le procès-verbal du CSAS du 16 janvier 2026.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le procès-verbal du CSAS du 16 janvier 2026.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	**3**	**1**	**3**	**7**
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	1	3	7
Avis favorable				

Le procès-verbal du CSAS du 16 janvier 2026 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

B. Affaires institutionnelles

1. Rapport annuel d'activité 2025 du pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le rapport annuel d'activité 2025 du pôle Guadeloupe. Elle demande aux membres du CSAS s'il y a des questions.

Madame Coquin-Boussissi souhaite au pôle Guadeloupe de continuer en ce sens.

Madame Carène demande s'il est possible d'ajouter dans la partie ressources humaines pour l'UFR SEN, le passage d'un agent ASI à IGE par la voie de la liste d'aptitude exceptionnelle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle se renseignera pour cet ajout.

Monsieur Bagghi souhaite qu'il soit possible de valoriser les Boot camp comme des moments d'inclusion et d'internationalisation à domicile pour le personnel et les étudiants. Il indique que cela est valorisé par la commission européenne et permet de construire des relations sur la durée avec les étudiants d'Howard.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que quelques lignes pourront être ajoutées dans le prochain bilan mais qu'il s'agit de projets portés par l'administration générale et que cela sera valorisé dans le bilan du Président. Elle demande de lui faire un point sur les évènements qui ont eu lieu en 2025 afin de pouvoir informer la communauté universitaire.

Madame Seveno dit que les chiffres relatifs à la mobilité sortante des étudiants du pôle Guadeloupe pourraient également figurer dans le bilan car il s'agit d'un indicateur important. Elle indique que les Boot camp ont été organisés à la Faculté Roger Toumson en 2024 et en 2026.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que c'est la raison pour laquelle cela ne figure pas dans le bilan 2025 du pôle Guadeloupe.

Monsieur Bagghi affirme que le pôle Guadeloupe fait preuve d'un grand dynamisme sur le plan international ce qui offre une grande chance aux étudiants et au personnel. Les étudiants peuvent ainsi accueillir des étudiants d'autres universités prestigieuses, garder des contacts et avoir des perspectives.

Madame Carène demande s'il est possible de faire une communication pour ce type de document très valorisant sur le pôle.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que le bilan sera disponible sur le site de l'université et envoyé par mail à la communauté universitaire à l'occasion du point réalisé sur l'actualité du pôle Guadeloupe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ajoute que le rapport d'activité annuel permet de répertorier les nombreuses actions faites au quotidien ce qui demande un travail conséquent. Elle remercie Madame D'arbaud pour le travail effectué. Elle confirme que la réalisation de l'ensemble de ces actions est un travail d'équipe.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le rapport annuel d'activité 2025 du pôle Guadeloupe.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	**3**	**1**	**3**	7
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	1	3	7
Avis favorable				

Le rapport annuel d'activité 2025 du pôle Guadeloupe est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

2. Statuts IUT

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les statuts de l'IUT et indique que deux modifications ont été apportées au document. En concertation avec le service juridique et la directrice de l'IUT, le terme « conseil de recherche » est remplacé par « commission interne d'appui à la recherche » dans l'ensemble des statuts. Elle précise la seconde modification, à l'article 6-2 de la page 6 : le mot « regroupant » est ajouté à chaque point afin de préciser la composition du collège. Elle demande aux membres du CSAS s'il y a des questions.

Monsieur Bagghi indique être attaché aux questions de sémantique car seul le masculin est utilisé pour désigner le Président ou le Vice-président dans les statuts. Il indique que cela peut jouer négativement sur les perspectives des femmes à la lecture du document.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond qu'elle ne pense pas que cela arrête les femmes de l'université au regard de la dynamique actuelle. Elle prend note de la remarque.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les statuts de l'IUT.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	**3**	**1**	**3**	7
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	1	3	7
Avis favorable				

Les statuts de l'IUT sont approuvés à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

3. Horaires modifiés d'ouverture du pôle Guadeloupe

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente les horaires modifiés d'ouverture du pôle Guadeloupe en précisant que la modification concerne l'ajout d'horaires pour le bâtiment de recherche et celui de la biologie marine. L'objectif étant d'éviter le travail isolé et de garantir la sécurité des usagers. Elle demande aux membres du CSAS s'il y a des questions.

Madame la responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGSA indique que la note s'appuie sur l'article 17 du règlement intérieur de l'université : dates et horaires d'ouverture et de fermeture de l'université des Antilles.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe précise que les responsables de composantes et de services communs ont été consultés lors d'une réunion comme indiqué dans le règlement intérieur de l'université.

Monsieur Bagghi demande la raison pour laquelle les horaires de la bibliothèque du campus de Fouillole ne sont pas indiqués à l'instar de ceux de la bibliothèque universitaire du campus du Camp Jacob.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe répond que les horaires de fermeture de la bibliothèque du campus de Fouillole sont différents de ceux du campus de Saint-Claude. Elle indique qu'il est possible d'ajouter une ligne sur le tableau pour la bibliothèque du campus de Fouillole.

Madame Aubatin indique les horaires pour la bibliothèque du campus de Fouillole.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique qu'elle se renseignera afin d'ajouter la ligne supplémentaire.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur les horaires modifiés d'ouverture du pôle Guadeloupe.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	**3**	**1**	**3**	7
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	1	3	7
Avis favorable				

Les horaires modifiés d'ouverture du pôle Guadeloupe sont approuvés à l'unanimité sous réserve de l'ajout des horaires de la bibliothèque universitaire du campus de Fouillole par les membres du comité social d'administration spécial.

4. Calendrier congés étudiants IUT 2026/2027

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente le calendrier des congés des étudiants de l'IUT pour l'année universitaire 2026/2027 et demande aux membres du CSAS s'il y a des questions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur le calendrier des congés des étudiants de l'IUT pour l'année universitaire 2026/2027.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	**3**	**1**	**3**	**7**
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	1	3	7
Avis favorable				

Le calendrier des congés des étudiants de l'IUT pour l'année universitaire 2026/2027 est approuvé à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

C- Affaires juridiques

Système de vidéo protection du campus de Fouillole

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe présente la note d'information relative au système de vidéo protection du campus de Fouillole et demande aux membres du CSAS s'il y a des questions.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que ce sujet avait été abordé lors du CSAS en formation spécialisée et que le pôle attendait la notification suite à l'envoi du dossier de demande d'autorisation à la préfecture. Elle ajoute que le pôle a été félicité pour la qualité de ce dernier. Elle poursuit en précisant que les panneaux d'information ont été mis en place afin de signaler la présence du système de vidéo protection sur le site et que la dernière étape est la diffusion de la note d'information afin d'informer le personnel.

Madame la responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGSA indique qu'elle a travaillé sur ce dossier avec le référent sureté de la police nationale afin qu'il puisse apporter son expertise sur l'emplacement des différentes caméras. Le positionnement des caméras a été axé sur les accès du campus. Elle conclut en indiquant que le budget pour la mise en place de ce dispositif était conséquent.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe ajoute que des zones blanches ont pu être repérées et que le système de vidéo protection sera complété par l'installation de nouvelles caméras. Elle termine en disant que cela passe par la constitution d'un nouveau dossier.

Madame Coquin-Boussissi demande si les caméras sont disposées à l'extérieur des bâtiments.

Madame la responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGSA indique qu'il y a deux caméras à l'intérieur à l'UFR SJE et que ces dernières ne sont pas positionnées dans les bureaux. Les emplacements ont été validés par la préfecture selon la règlementation en vigueur.
Elle précise que le dossier envoyé à la préfecture est constitué de l'ensemble des visuels des caméras et des emplacements.

Madame Aubatin interroge sur la présence de caméras au niveau de la zone blanche près de la bibliothèque, entre le CROUS et la marina. Elle affirme que les pneus de la voiture d'une étudiante ont été crevés, il y a de cela une semaine.

Madame la responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGSA répond que cette zone sera couverte dans le renforcement du système de vidéo protection suite également à des échanges avec le directeur du SCD.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que le pôle a eu l'information concernant l'étudiante et qu'il lui a été indiqué de se rendre à la police. Elle précise que la police demandera les images des caméras si besoin.

Madame Carène demande s'il y a une affiche à côté de chaque caméra et si cela est obligatoire car cela donnerait une indication aux voleurs.

Madame la responsable administrative et financière du pôle Guadeloupe/DGSA affirme que les affiches indiquant que le site est sous vidéo protection sont disposées à chaque entrée du pôle Guadeloupe comme l'exige la règlementation. Ainsi, les panneaux ne sont pas forcément à côté des caméras. Néanmoins, les caméras étant souvent situées aux entrées principales, il y a souvent une proximité entre la caméras et l'affiche.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe indique que cela peut également avoir un effet dissuasif.

Madame la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe demande aux membres du comité social d'administration spécial de se prononcer sur la note d'information relative au système de vidéo protection du campus de Fouillole.

	FSU	SPEG	UNSA	TOTAL
Nombre de votants	**3**	**1**	**3**	**7**
Abstention(s)				0
Contre				0
Pour	3	1	3	7
Avis favorable				

La note d'information relative au système de vidéo protection du campus de Fouillole est approuvée à l'unanimité par les membres du comité social d'administration spécial.

D- Questions diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

Les points à l'ordre du jour ayant été traités, la Vice-présidente du Pôle Guadeloupe lève la séance à 09h22.

La Vice-présidente du Pôle Guadeloupe,

Secrétaire de séance

Secrétaire adjointe de séance

Pr Célia JEAN-ALEXIS